

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 31 mars 2010**

Date de convocation : 25 mars 2010

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 16    Procurations : 1

L'an deux mille dix, le 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES : Marc CANTON

ABSENT : Laurent AUBUCHOU

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Le Maire donne la réponse à Marc CANTON sur les effectifs de la garderie scolaire, soit entre 4 et 8 enfants le matin à 7 h 15 et 6 enfants le soir à 18 h 30.

**1) Lecture du procès-verbal du 4 mars 2010 : adopté à l'unanimité**

**2) Vote des taxes : adopté à l'unanimité**

Il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

**3) Budget commune 2010 : adopté 12 voix pour, 5 contre**

- Section fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 293 284 €

- Section investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 497 414 €. Les principaux investissements 2010 concernent l'aménagement de deux salles de classes à l'école du Bourg, travaux de voirie, acquisition de terrain à la ZAC de la Bastide, renouvellement de matériel, rénovation de bâtiments communaux et mise en place de deux nouvelles bornes à incendie.

**4) Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation : adopté à l'unanimité**

Le temps de travail d'un adjoint d'animation est porté de 20 h à 21 h par semaine.

**5) Convention facturation assainissement : adopté à l'unanimité**

Une convention sera passée entre la commune, le SIAEP de Nay Ouest et la SAUR pour la perception de la redevance due par les usagers du service assainissement par la SAUR.

**6) Entretien des espaces verts des HLM : adopté à l'unanimité**

Le coût annuel de l'entretien des espaces verts des HLM par le service technique de la commune est porté de 210 à 220 €.

**7) Travaux école du Bourg : adopté à l'unanimité**

Le dossier de consultation des entreprises est approuvé et le maire autorisé à lancer la consultation en vue de la passation des marchés.

**7) Questions diverses :**

Réintroduction du mouflon corse : *adopté 14 voix pour et 3 abstentions*

M. J.J. Claverie expose le projet de réintroduction du mouflon corse dans la vallée de l'Ouzoum, qui ne présente aucun danger pour la faune existante tout en participant à l'équilibre naturel.

M. le Maire fait une Interruption de séance pour donner la parole à M. Canet concernant la réfection de son chemin privé : il confirme que la commune n'a pas participé, ni financièrement, ni matériellement aux travaux. Il a perçu une aide du Conseil Général au titre des calamités agricoles.

M. le Maire fait le point sur les travaux du lotissement Les Asphodèles et sur le chemin rural qui desservira les constructions.

La séance est levée à 22 h 30

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jaureche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte